

Commune de Saint-Dier-D'Auvergne



Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2020

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soient jointes au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation pour la Commune.

Le budget primitif de la Commune voté le 9 juillet 2020 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il doit être voté en équilibre et doit dégager des ressources suffisantes du fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de la dette et financer les investissements.

La commune ne peut pas emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer ses dépenses d'investissement.



1. Fonctionnement

Les charges à caractère général comprennent notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux divers contrats de maintenance, aux assurances, aux frais de télécommunication, à l'entretien des voiries, des bâtiments et espaces publics, aux services administratifs et des écoles (cantine, ...), sont estimées à 417 629,00 € soit 32,36 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel sont évaluées à 333 856,00 € (salaires et charges) : la masse salariale représente 25,87 % des dépenses de fonctionnement ($333\ 856,00 / 1\ 290\ 429,00 * 100$)

Titulaires	Au 1er janvier 2019	Au 1er janvier 2020
Catégorie B	1 rédacteur TC	1 rédacteur TC
Catégorie C	2 adjoints administratifs TNC	2 adjoints administratifs TNC
Catégorie C	1 adjoint d'animation TNC	1 adjoint d'animation TNC
Catégorie C	1 adjoint technique TC	2 adjoints technique TC
Catégorie C	1 adjoint technique TP (6/7)	1 adjoint technique TP (6/7)
Catégorie C	2 adjoints techniques TNC	2 adjoints techniques TNC
Catégorie C	1 adjoint technique 1è cl TNC	
Catégorie C	1 ATSEM 1è cl TNC	1 ATSEM 1è cl TNC
Non Titulaires	Au 1er janvier 2019	Au 1er janvier 2020
Contrats aidés CUI CAE / CEC	3	2

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » est estimé à 67 771,00 € et est constitué des indemnités et cotisations retraites des élus, de la contribution obligatoire de la commune au budget du service départemental d'incendie et de secours, des contributions obligatoires, des subventions allouées aux associations, aux budgets d'assainissement. Il représente 5,25 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges financières du chapitre 66 s'établissent à 8 204,00 €. Les intérêts de la dette représentent 0,6 % des dépenses de fonctionnement. À ces 8 204,00 €, on retire les 2 747,00 € correspondant aux ICNE du service d'assainissement transmis au SIAREC.

Les recettes sont constituées par les produits et prestations de services (concessions aux cimetières, redevances d'occupation du domaine public, vente de tickets cantine, garderie scolaire...), les impôts et taxes (Taxe d'habitation, taxes foncières bâties et non bâties, attribution de compensation, FNGIR, fonds de péréquation intercommunal, taxe sur les droits de mutations...), les dotations, subventions et participations, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales, la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'École Primaire, les revenus des immeubles,... ainsi que l'excédent reporté de 2019 d'un montant de 579 787,00 € auquel on soustrait 15 761,00 € correspondant au déficit d'exploitation constaté au compte administratif 2019 du service d'assainissement suite à son transfert auprès du SIAREC au 1^{er} janvier 2020 (arrêté préfectoral du 10 décembre 2019 et délibération du conseil municipal de Saint-Dier-d'Auvergne du 23 décembre 2019) soit 564 026,00 €.

Recettes de fonctionnement	
Produits des services	36 725,00 €
Impôts et taxes	261 000,00 €
Dotations et participations	278 029,00 €
Autres produits de gestion courante	123 097,00 €
Atténuations de charges	11 000,00 €
Produits financiers	3,00 €
Produits exceptionnels	16 549,00 €
Résultats reportés	564 026,00 €
Total des recettes de fonctionnement	1 290 429,00€
Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général	417 629,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	333 856,00 €
Autres charges de gestion courante	67 771,00 €
Charges financières	5 457,00 €
Dépenses imprévues	10 000,00 €
Dotation Amortissements et provisions	14 130,00 €
Virement à la section d'investissement	441 586,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 290 429,00€

Les taux d'imposition du foncier bâti et non bâti n'ont pas été augmentés pour 2020, le produit de la taxe d'habitation étant gelé pour 2020.

Le budget 2020 s'équilibre 1 290 429,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

2. Investissement

Au 31 décembre 2019, des restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées) d'un montant de 63 200,00 € sont reportés au budget primitif 2020, à savoir : 10 000,00 € pour les logiciels Mairie et les matériels, mobiliers ou autres, 5 000,00 € pour des travaux de réfection à la Briqueterie, 17 000,00 € pour la réfection des abat-sons de l'Église, 7 700,00 € pour la fin des travaux de mise en accessibilité et sécurité à l'École Primaire, 20 000,00 € pour les équipements au jardin public, 2 000,00 € pour l'acquisition d'un terrain, 1 500,00 € pour la création de places PMR.

En 2020, la commune poursuivra les investissements avec les principaux projets suivants :

- Mise en œuvre des travaux d'accessibilité des bâtiments et équipements municipaux rendus obligatoires par la loi dont l'École primaire (fin des travaux),
- Jeux au jardin public réglés en 2020 (jeux, grilles, ...)
- Réfection des abat-sons (fin des travaux) et électricité,
- Réfection des cheneaux de la salle de l'Amicale Laïque,
- Divers matériels : citerne d'eau, panneaux, PMR, logiciels ...

- Briqueterie : volets motorisés, chauffage ...,
- Acquisition d'un véhicule pour les services techniques,
- Travaux de piste forestière du Best aux Martinanches,
- Travaux de voirie communale 2020,
- Travaux sur le bâtiment de la Gendarmerie,
- Aménagements pour assurer la sécurité dans le bourg,
- Adressage des hameaux,
- Étude sur le devenir de l'immeuble de Madame LEGROS.

Un virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) vers la section d'investissement (chapitre 021), à hauteur de 441 586,00 € est réalisé afin de financer ces opérations.

Des recettes d'équipement (subventions), financières (FCTVA, compte 1068, taxe d'aménagement) sont attendues et des opérations d'ordre doivent être réalisées (amortissements).

Des restes à réaliser (recettes non encore encaissées) d'un montant de 50 900,00 € sont reportés au budget primitif 2020 : il s'agit des subventions correspondant à la réalisation des travaux de la piste forestière d'Ischamp pour 42 700,00 € et à la fin des travaux de voirie communale de 2018 pour 8 200,00 €.

Un solde d'exécution positif de 7 274,00 € doit être reporté. Ce dernier correspond au constat de l'excédent d'investissement du compte administratif d'assainissement d'un montant de 118 336,86 € au 31 décembre 2019 (du fait du transfert de la compétence au SIAREC) auquel on soustrait le déficit d'investissement du compte administratif du budget communal constaté au 31 décembre 2019 de 111 063,81 €, soit 7 273,05 € arrondis à 7 274,00 €.

Recettes d'investissement	
Subventions d'équipement (dont 50 900,00 € de restes à réaliser)	104 149,00 €
- <i>Subvention Région</i> : Piste forestière : 15 800,00 € (dont 15 800,00 € de restes à réaliser) → soit 15 800,00 € - <i>Subvention DETR</i> : Voirie communale 2018 : 8 200,00 € (dont 8 200,00 € de restes à réaliser), Accessibilité école primaire : 12 041,00 € → soit 20 241,00 € - <i>Subvention Département</i> : Accessibilité école primaire : 23 800,00 € → soit 23 800,00 € - <i>Subvention FEADER - LEADER</i> : École Numérique Rurale : 11 540,00 €, Piste forestière : 32 768,00 € (dont 26 900,00 € de restes à réaliser) → soit 44 308,00 €	
Opérations réelles : FCTVA, TA	35 128,00 €
Affectation C / 1068	123 364,00 €
Amortissements	14 130,00 €
Virement de la section de fonctionnement	441 586,00 €
Résultat reporté	7 274,00 €
Total des recettes d'investissement	
725 631,00 €	
Dépenses d'investissement	
Immobilisations incorporelles (<i>dont 2 000,00 € de restes à réaliser</i>)	37 000,00 €
Logiciels Mairie : 2 000,00 € (dont 2 000,00 € de restes à réaliser), Réhabilitation ancienne salle municipale de musique : Frais d'études et d'insertion : 6 000,00 €, Voirie communale 2020 : frais d'études et d'insertion : 6 000,00 €, Piste forestière Les Martinanches : frais d'études et d'insertion : 3 000,00 €, Immeuble LEGROS : Frais d'études : 20 000,00 €	
Immobilisations corporelles (<i>dont 50 000,00 € de restes à réaliser</i>)	165 000,00 €
Autres matériels Incendie : 5 000,00 € (dont 3 000,00 € de restes à réaliser), Matériel de bureau et informatique : 5 000,00 €, Mobilier : 5 000,00 €, Autres : 8 000,00 € (dont 5 000,00 € de restes à réaliser), Matériel de transport pour les services techniques : 40 000,00 €, Briqueterie : 15 000,00 € (dont 5 000,00 € de restes à réaliser), Église : 17 000,00 € (dont 17 000,00 € de restes à réaliser), Jardin public (Jeux et grilles) : 30 000,00 € (dont 20 000,00 € de restes à réaliser), Gendarmerie : 20 000,00 €, Sécurité dans le bourg : 5 000,00 €, Adressage des hameaux : 15 000,00 €	
Immobilisations en cours (<i>dont 7 700,00 € de restes à réaliser</i>)	247 700,00 €
Briqueterie : 5 000,00 €, Réhabilitation ancienne salle communale de musique : 14 000,00 €, Travaux d'accessibilité à l'école primaire : 7 700,00 € (dont 7 700,00 € de restes à réaliser), Voirie communale 2020 : 124 000,00 €, Piste forestière les Martinanches : 77 000,00 €, Sécurité dans le bourg : 20 000,00 €	
Excédents de fonctionnement capitalisés (SIAREC)	118 337,00 €
Dépenses financières C / 1641	12 500,00 €
Dépôts et cautionnement	305,00 €
Autres établissements publics	13 289,00 €

ONA (<i>dont 3 500,00 € de restes à réaliser</i>) : Frais études divers : 10 000,00 €, Participations SIEG : 10 000,00 €, Terrains DEJOUX : 2 000,00 € (dt 2000,00 € de restes à réaliser), Terrain CARRIER : 38 000,00 €, Immeubles de rapport : 12 000,00 €, Autres constructions : 6 000,00 €, Sécurité Incendie : 10 000,00 €, Autres immobilisations (dont panneaux) : 30 000,00 €, Divers travaux : 7 500,00 €, Places PMR et autre accessibilité : 6 000,00 € (dont 1 500,00 € de restes à réaliser)	131 500,00 €
Total des dépenses d'investissement	725 631,00€

Le budget 2020 s'équilibre à 725 631,00 € en dépenses et recettes d'investissement et il n'y a pas de recours à l'emprunt.

☆☆☆☆☆☆☆☆

<u>Emprunts</u>

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2020 (concernant la dette bancaire uniquement) est de 254 429,11 €.

Le niveau d'endettement se calcule en divisant le capital restant dû par le nombre d'habitants soit $254\,429,11 / 541 = 470,29$ € par habitant.

Le Maire – Nathalie SESSA